

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction départementale
de la protection des populations

Service Santé et protection animales – Environnement

Dossier suivi par : Dr Amal BOUTALEB – Vétérinaire Inspecteur

Tél. : 01 40 97 46 71

Fax : 01 40 97 46 11

N/ Réf. :

Dossier n° : 2013-0196

référence à rappeler dans toute correspondance)

Départ n° : 2013-0503

GIE France EXPRESS

CAPWEST

7-9, allée de l'Europe

92615 CLICHY Cedex

A l'attention de Monsieur Philippe GADONNEIX

Nanterre, le 15 janvier 2013

Objet : Attribution d'une **autorisation provisoire de type 2** pour le transport d'animaux vivants en conteneurs sécurisés de moins de 50 Kg pour tous les voyages y compris ceux de longue durée.

Réf. : Règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes.

LDL/DGAL/SDSPA/L2013-00006 du 07 janvier 2013.

P.J. : 1

Monsieur,

Vous avez sollicité, le 09 janvier 2013, une demande d'autorisation provisoire de type 2 pour le transport d'animaux vivants pour tous les voyages y compris ceux de longue durée à toutes les entreprises adhérentes au GIE France express.

Après l'étude de votre dossier, j'ai l'honneur de vous accorder l'autorisation n° 92034 pour laquelle vous trouverez ci-joint le certificat correspondant.

Je vous prie d'adresser copie de cette autorisation à vos entreprises adhérentes, qui devront veiller à mettre une copie de celle-ci à la disposition de chacun de leurs convoyeurs, qui devra l'avoir en permanence à bord du véhicule transportant les animaux vivants.

J'appelle votre attention sur les dispositions de l'article 6 paragraphe 3 du Règlement (CE) n° 1/2005 qui prescrit que les transporteurs doivent transporter les animaux conformément aux spécifications techniques figurant à l'annexe I. Il vous appartient de veiller au respect de ces spécifications techniques, notamment de celles qui visent les intervalles d'abreuvement des animaux et la densité des animaux par cage.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le directeur départemental
de la protection des populations des Hauts-de-Seine
Le chef du service
Santé et protection animales - Environnement



Dr Amal BOUTALEB
Vétérinaire Inspecteur



AUTORISATION DE TRANSPORTEUR / TRANSPORTER AUTHORISATION
Conformément à / pursuant to
article 11, paragraphe 1 du Règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004

1. N° D'AUTORISATION DU TRANSPORTEUR / TRANSPORTER AUTHORISATION N° : <N° 92034>		
2. IDENTIFICATION DU TRANSPORTEUR / TRANSPORTER IDENTIFICATION 2.1. Raison sociale / Company name GIE France EXPRESS – CAPWEST Tous transporteurs du réseau		TYPE 2 Valable pour les tous les voyages y compris ceux de longue durée Valid for all journeys including long journeys
2.2 Adresse du siège social/ Address of head office 7-9, allée de l'Europe		
2.3 Ville du siège social/ Town of head office CLICHY	2.4 Code postal du siège social/ Postal code of head office 92615	2.5 Etat membre / Member State FRANCE
2.6 Téléphone / Telephone 01.41.21.83.50	2.7 Télécopie / Fax 01.41.21.01.72	2.8 Adresse électronique / Email philippe.gadonneix@france-express.com
3. AUTORISATION LIMITEE A / AUTHORISATION LIMITED TO		
Types d'animaux / Types of animals Chiens et Chats Mammifères (autres que chiens et chats) de moins de 6 Kg Oiseaux Poissons Reptiles et amphibiens		Modes de transport / Modes of transport Transport routier en conteneurs sécurisés (1) de moins de 50 kg
Veillez préciser : La présente autorisation est valable pour tout transport réalisé dans le cadre du réseau FRANCE EXPRESS : - soit par une entreprise adhérente au GIE FRANCE EXPRESS (voir sur la copie du contrat France Express à bord), - soit par une entreprise sous-traitant pour le compte d'une entreprise adhérente (voir sur le récépissé de transport)		
Date d'expiration / Expiry date : 31 mars 2013 (Day - Month – Year)		
4. AUTORITE DELIVRANT L'AUTORISATION / AUTHORITY ISSUING THE AUTHORISATION		
4.1. Nom et adresse de l'autorité / Name and address of the authority Direction départementale de la protection des populations des Hauts-de-Seine Centre administratif départemental 167/177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE		
4.2 Téléphone / Telephone 01.40.97.46.00	4.3 Télécopie / Fax 01.40.97.46.11	4.4 Adresse électronique / Email ddpp@hauts-de-seine.gouv.fr
4.5 Date / Date 15/01/2013	4.6 Lieu / Place NANTERRE	4.7 Cachet officiel / Official stamp
4.8 Nom et signature du fonctionnaire / Name and signature of the official Dr A BOUTALEB Vétérinaire Inspecteur 		
(1) <u>conteneur</u>, en application de l'article 2g du règlement (CE) n°1/2005 : toute caisse, toute boîte, tout réceptacle ou toute autre structure rigide utilisés pour le transport d'animaux et ne constituant pas un moyen de transport (véhicules routiers ou ferroviaires, navires, avions). <u>Conteneur sécurisé</u>, en application de l'article 6.6a du règlement (CE) n°1/2005) : conteneur correctement ventilé et contenant, au besoin, assez de nourriture et d'eau dans des distributeurs ne pouvant se renverser, pour un voyage d'une durée supérieure à 2 fois la durée prévue.		